



Jours fériés temps partiel

Par **Hapache**, le **24/11/2015 à 14:36**

Bonjour, je suis secrétaire médicale dans un laboratoire privé.

Dès qu'il y a un jour férié le laboratoire est fermé.

La responsable de planning me déplace alors les heures non effectués sur les autres jours.

Est ce légal?

Je suis a temps partiel de 28h. Je fais donc toujours 28h quand il y a un jours férié car mon jour de repos est déplacé sur le jours férié.

Merci pour vos réponse.

Par **janus2fr**, le **24/11/2015 à 15:53**

Bonjour,

Un contrat à temps partiel doit prévoir la répartition des horaires. C'est important car un salarié à temps partiel peut avoir plusieurs emplois. Votre employeur ne peut donc pas pratiquer ainsi, il ne peut pas changer, à sa guise, vos jours de travail. Et si ce jour là vous travailliez chez un autre employeur ???

Par **Hapache**, le **24/11/2015 à 16:32**

merci pour votre réponse. Je vais revoir cela avec elle.